

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE MARDI 8 JUIN 2021 À 15 H PAR ZOOM SANTÉ

## SONT PRÉSENTS :

- M<sup>mes</sup> Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux  
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques  
Marlyne Cyr, membre indépendant – gestion des risques, finance et comptabilité
- MM. Richard Loiselle, **président**  
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation  
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse  
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)  
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

## SONT ABSENTS :

- M<sup>me</sup> Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement  
M. Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

## SONT INVITÉS :

- M<sup>mes</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe  
Johanne Méthot, directrice des soins infirmiers et directrice de la vaccination COVID  
Nathalie Guilbeault, directrice générale adjointe par intérim et directrice des services professionnels
- MM. Yv Bonnier Viger, directeur régional de la santé publique Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine  
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, Monsieur Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 05.

Au début de la séance, le président souligne le décès de madame Jacqueline Babin, une dame fortement impliquée depuis de très nombreuses années à titre de bénévole dans différents organismes du réseau de santé gaspésien. Madame Babin était une grande dame, dévouée particulièrement pour la clientèle en réadaptation, mais aussi pour l'ensemble des personnes les plus démunies. Nous la remercions de son engagement au sein du comité tout au long des dernières années. Elle siégeait comme administratrice du CISSS depuis sa création en 2015. Il transmet, au nom de tous et toutes, ses pensées aux proches et aux membres de sa famille.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### CA-CISSSG-02-21/22-10

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

### 1. Ouverture de la réunion

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Approbation et suivi des procès-verbaux**

- 3.1 Séance régulière du 25 mars 2021
- 3.2 Séance extraordinaire du 28 mai 2021

### **4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**

- 4.1 Nouveau membre du conseil d'administration
- 4.2 Calendrier 2021-2022 des séances ordinaires du Conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie
- 4.3 Nomination de trois membres au comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Nomination de deux membres au comité de vigilance et de la qualité
- 4.5 Nomination d'un membre au comité de ressources humaines
- 4.6 Renouvellement du contrat du médecin examinateur aux plaintes lors de situation exceptionnelle, Dre Catherine Bich
- 4.7 Modification à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie
- 4.8 Comité de sélection – Poste directeur ou directrice des services techniques
- 4.9 État de situation de la COVID-19
- 4.10 Campagne de vaccination massive COVID-19
- 4.11 Nomination d'un membre au comité de vérification

### **5. Rapport des comités**

- 5.1 Comité de vérification
- 5.2 Comité de ressources humaines
- 5.3 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
- 5.4 Comité des Fondations

### **6. Information**

- 6.1 Information du président
- 6.2 Information de la présidente-directrice générale

### **7. Direction des services professionnels**

- 7.1 Décision pour des demandes de nominations (statuts et privilèges) ou modifications de nominations pour des médecins et pharmaciens membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie et Démission à entériner pour des médecins de famille et spécialistes membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie
- 7.2 Nomination du chef et de l'adjoint au chef du DRMG Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- 7.3 Demandes de permis de centres de procréation assistée (CPA)
- 7.4 Rapport des gardes en établissement survenues entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
- 7.5 Ajout du Centre de pédiatrie sociale de Rivière-au-Renard au Registre des signataires autorisés de la RAMQ

### **8. Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés**

- 8.1 Implantation du Guichet poumon au CISSS de la Gaspésie

### **9. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**

- 9.1 Recrutement de ressource de type familial (RTF) (jeunesse et adulte) et Processus et mécanismes d'assurance qualité encadrant les RI-RTF (reddition de compte du MSSS)

### **10. Présidence-direction générale adjointe**

- 10.1 Rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
- 10.2 Nomination d'une sage-femme remplaçante pour le service de sages-femmes de la Gaspésie dans la Baie-des-Chaleurs
- 10.3 Protocole de recours à l'encadrement intensif et aux mesures d'empêchement

### **11. Autres sujets**

- 11.1 Service de pédopsychiatrie au RLS de la Haute-Gaspésie

### **12. Date de la prochaine rencontre**

### **13. Évaluation de la rencontre**

### **14. Levée de la réunion**

### **3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 25 MARS 2021**

##### **CA-CISSSG-02-21/22-11**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2021 est approuvé tel que déposé.

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2021**

**Point 4.2 Proposition d'un comité de sélection – Poste d'Adjoint à la PDG au RLS de la Baie-des-Chaleurs :** Madame Duguay informe de la nomination de monsieur Pierre Parisé au poste d'adjoint à la PDG au RLS de la Baie-des-Chaleurs. Ce dernier œuvre à l'Hôpital de Maria depuis plus de 14 ans. Depuis son entrée en fonction, plusieurs rencontres ont été tenues. Son rôle de facilitateur et d'intégrateur permettra de pallier aux enjeux reliés aux communications et à l'avancement de plusieurs dossiers de la Baie-des-Chaleurs.

**Point 10.2 Organisation des services préhospitaliers d'urgence (SPU) en Gaspésie :** Madame Duguay mentionne que ce dossier est porté par le conseil d'administration et le comité de direction de façon significative depuis quelques années. Plusieurs démarches sur le plan administratif ont été effectuées et se poursuivent. Des enjeux majeurs sont reliés au contexte géographique surtout pour les secteurs de la Haute-Gaspésie, Grande-Vallée et Matapédia.

#### **3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2021**

##### **CA-CISSSG-02-21/22-12**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2021 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite de suivi.

### **4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

#### **4.1 NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Richard Loiselle souhaite la bienvenue à madame Marlyne Cyr, nouvelle membre du conseil d'administration, qui occupera officiellement le siège indépendant de la 2<sup>e</sup> compétence en gestion des risques, finance et comptabilité. Cette dernière est retraitée du réseau de la santé et des services sociaux et prend le relai de monsieur Jean-Marc Landry, dont l'implication a été soulignée par le président.

#### **4.2 CALENDRIER 2021-2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Chaque année, le conseil d'administration établit son calendrier de réunions. En vertu de l'article 408 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit se réunir au moins six fois par année.

Généralement, les séances se tiennent sur le territoire du CISSS de la Gaspésie dans les endroits disposant des systèmes de visioconférence, lorsque c'est possible, permettant ainsi la participation des membres à distance.

##### **CA-CISSSG-02-21/22-13**

CONSIDÉRANT la demande qu'il y ait une alternance des lieux de rencontre sur le territoire du CISSS de la Gaspésie;  
 CONSIDÉRANT l'option de privilégier les salles de visioconférence disponibles sur le territoire du CISSS de la Gaspésie;  
 SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le calendrier, ci-joint, des réunions du conseil d'administration pour l'année 2021-2022 :

CALENDRIER RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022	
Horaire proposé Séance du C. A. : 14 h	
Date	Endroit
Jeudi 16 septembre 2021	Sainte-Anne-des-Monts Centre de réadaptation Salles 125 et 130
Jeudi 21 octobre 2021	Bonaventure Centre Bonaventure Salles D et E
Jeudi 2 décembre 2021	Gaspé 144 boul. de Gaspé Salles 104 et 108
Jeudi 17 février 2022	Chandler CHSLD du Rocher-Percé Salle multifonctionnelle
Jeudi 14 avril 2022	Sainte-Anne-des-Monts Centre de réadaptation Salles 125 et 130
Jeudi 16 juin 2022	Bonaventure Centre Bonaventure Salles D et E

La séance publique d'information annuelle 2020-2021 se tiendra le jeudi 16 décembre 2021, de 13 h à 16 h

Monsieur le président précise que les séances en présence se tiendront dépendamment de la situation épidémiologique et les recommandations émises par la Direction régionale de la Santé publique.

#### 4.3 NOMINATION DE TROIS MEMBRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de gouvernance et d'éthique. Ce comité est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant (art. 181, LSSSS). La présidente-directrice générale est membre d'office de ce comité.

Suite à la démission de deux administrateurs, soit en octobre 2020 et février 2021, deux sièges demeurent toujours vacants à ce jour.

Le CA réitère toute l'importance de combler ce siège rapidement.

Des candidats ont manifesté leur intérêt.

#### CA-CISSG-02-21/22-14

CONSIDÉRANT les deux sièges vacants au Comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT l'intérêt des candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer madame Marlyne Cyr, Docteur Michel Garcia et monsieur Médor Doiron pour ce mandat afin de combler les sièges vacants.

#### **4.4 NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité des services offerts dans le respect des droits individuels et collectifs, le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de vigilance et de la qualité, responsable principalement d'assurer, auprès du conseil d'administration, le suivi des recommandations du commissaire aux plaintes et à la qualité des services ou du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux relativement aux plaintes qui ont été formulées ou aux interventions qui ont été effectuées conformément aux dispositions de la LSSSS ou de la *Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux* (RLRQ, c. P-31.1) (art. 181.0.1, LSSSS).

Ce comité se compose de cinq (5) personnes, dont la présidente-directrice générale et la commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers des centres intégrés (CUCI) pour siéger au sein du conseil d'administration (art. 181.0.2, LSSSS).

Suite à la démission d'une administratrice et le décès de la représentante du CUCI, des sièges demeurent toujours vacants à ce jour.

Le CA réitère toute l'importance de combler ces sièges rapidement. Aussi, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres du comité de vigilance et de la qualité un président pour ledit comité.

Des candidats ont manifesté leur intérêt.

#### **CA-CISSSG-02-21/22-15**

CONSIDÉRANT les deux sièges vacants au Comité de vigilance et de la qualité;

CONSIDÉRANT l'intérêt des candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer monsieur Médor Doiron à titre de président dudit comité et madame Édith Couture comme membre du comité pour ce mandat afin de combler les sièges vacants.

#### **4.5 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le conseil d'administration peut, au besoin, mettre en place des comités facultatifs, et ce, selon les pratiques de bonne gouvernance.

Le comité des ressources humaines n'est pas un comité obligatoire, mais comme les ressources humaines occupent une place prioritaire au CISSS de la Gaspésie, en mai 2016, le CA déployait son comité de ressources humaines. Ce comité se compose de six (6) personnes.

Suite à la démission d'une administratrice, un siège demeure vacant.

Le CA réitère toute l'importance de combler ce siège rapidement.

Un candidat a manifesté son intérêt.

#### **CA-CISSG-02-21/22-16**

CONSIDÉRANT le siège vacant au Comité de ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'intérêt du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer madame Sabrina Tremblay pour ce mandat afin de combler le siège vacant.

#### **4.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT DU MÉDECIN EXAMINATEUR AUX PLAINTES LORS DE SITUATION EXCEPTIONNELLE, DOCTEURE CATHERINE BICH**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de nommer un médecin examinateur qui est responsable envers lui de l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien de même qu'un résident.

Actuellement, le CISSS de la Gaspésie a un contrat avec un médecin examinateur de l'extérieur, soit la Docteure Catherine Bich, pour le traitement des plaintes lors de situation exceptionnelle. Cette entente de services a pris fin le 30 avril dernier.

Étant donné que certaines plaintes nécessitent des analyses plus approfondies et considérant qu'aucun médecin de la Baie-des-Chaleurs n'a manifesté de l'intérêt à ce jour pour agir à titre de médecin examinateur pour ce RLS, le besoin est vraiment réel.

Considérant que Docteure Bich a manifesté son intérêt de poursuivre son mandat, il est proposé que le contrat soit reconduit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

#### **CA-CISSG-02-21/22-17**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, mentionnant entre autres que : "Pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, le conseil d'administration de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur" et que : "Lorsqu'un établissement exploite plusieurs centres ou maintient plusieurs installations, le conseil d'administration peut, s'il l'estime nécessaire et sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, désigner un médecin examinateur par centre ou installation".;

CONSIDÉRANT le désir du CISSS de la Gaspésie d'avoir un médecin examinateur pour traiter les plaintes lors de situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que l'entente de services actuelle a pris fin le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT le besoin réel de l'établissement pour le traitement des plaintes lors de situation exceptionnelle qui nécessite une analyse plus approfondie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la candidate par les membres du CECMDP du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de procéder au renouvellement de l'entente de services avec la Docteure Catherine Bich à titre de médecin examinateur aux plaintes lors de situation exceptionnelle, et ce, du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

#### **4.7 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le 9 février 2021, le conseil d'administration entérinait une résolution adoptant les modifications apportées à la structure organisationnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie. Parmi ceux-ci, la Direction des services professionnels (DSP) désirait reprendre certaines responsabilités qui lui étaient dévolues selon l'organigramme du ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS). Aussi, d'autres changements avaient d'ailleurs été signifiés dans l'organigramme déposé.

Par la suite, le CISSS de la Gaspésie déposait une demande officielle au ministère de la Santé et de Services sociaux pour accepter les changements déposés.

Suite aux commentaires reçus, nous vous déposons l'organigramme accepté par le MSSS.

#### **CA-CISSSG-02-21/22-18**

CONSIDÉRANT que la direction désire apporter une modification à sa structure organisationnelle, et ce, en cohérence avec l'organigramme déposé par le MSSS;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'entériner les changements apportés à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie.

#### **4.8 COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Conformément à sa structure organisationnelle, le CISSS de la Gaspésie a procédé à l'affichage du poste de directeur ou directrice des services techniques.

Du 25 mai au 7 juin 2021 inclusivement : Diffusion des appels de candidatures pour le poste de Directeur ou Directrice des services techniques. Cet appel de candidatures a été diffusé sur le site internet du CISSS de la Gaspésie, Emploi Québec, Santé Montréal. Il a également été diffusé à l'interne via le site intranet et un courriel a été transmis à tous les employés ayant une adresse courriel de l'organisation.

Au total quatre (4) candidatures reçues.

La prochaine étape, soit le processus de sélection :

- Procéder à une présélection des candidats qui seront vus en entrevue;
- Procéder à des entrevues de sélection.

### **CA-CISSG-02-21/22-19**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage du poste de directeur ou directrice des services techniques du CISSS de la Gaspésie tenu au sein du réseau de la santé et des services sociaux, soit du 25 mai au 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que certaines candidatures répondent aux exigences reliées au poste;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder rapidement à la sélection des candidats qui seront vus en entrevue;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'entériner la proposition du comité de sélection, composé de :
  - M. Richard Loiselle, président du C. A.;
  - M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale;
  - D<sup>re</sup> Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels et Directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés intérimaire;
  - M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

#### **4.9 ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Madame Duguay informe que sur le plan épidémiologique la situation se porte quand même bien en Gaspésie, mais demeure précaire pour la population de la MRC de la Haute-Gaspésie, région qui avait été épargnée depuis le début de la pandémie.

#### **4.10 CAMPAGNE DE VACCINATION MASSIVE COVID-19**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite la directrice de vaccination COVID-19, madame Johanne Méthot, à présenter ce point.

D'entrée de jeu, Madame Méthot souligne que la campagne de vaccination avance très bien et que la Gaspésie est actuellement la région dont la campagne progresse le mieux au Québec. Elle soutient que ce succès est le fruit de l'immense travail fait sur le terrain par l'ensemble du personnel, de l'approche de proximité et personnalisée prodiguée à la population gaspésienne et de l'étroite collaboration étroite entre la Direction de la vaccination et la Direction régionale de la Santé publique.

De plus, madame Méthot souligne que 74% des Gaspésiens ont reçu une première dose. On parle de 84% chez les 18 ans et plus et de 48% chez les 12 à 17 ans.

Aussi, madame Duguay et le président, M. Loiselle, soulignent la collaboration des élus municipaux dans la tenue de cette campagne.



Pour conclure, M. Loiselle soulève qu'il est extrêmement fier que la Gaspésie se positionne si positivement en ce qui a trait au taux de vaccination.

#### **4.11 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de gouvernance et d'éthique. Ce comité est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant (art. 181, LSSSS). La présidente-directrice générale est membre d'office de ce comité.

Pour donner suite à la démission d'un membre en mai 2020, un siège demeure toujours vacant à ce jour.

Le CA réitère toute l'importance de combler ce siège rapidement.

Une candidate a manifesté son intérêt.

#### **CA-CISSG-02-21/22-20**

CONSIDÉRANT le siège vacant au Comité de vérification;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la candidate;

CONSIDÉRATION la très grande expertise de la candidate représentant la 2<sup>e</sup> compétence en gestion des risques, finance et comptabilité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de nommer madame Marlyne Cyr pour ce mandat afin de combler le siège vacant.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Magella Émond, président du comité, à présenter ce point

M. Émond fait connaître les différents points abordés lors de la rencontre tenue le 28 mai dernier. À cet égard, il ajoute que des documents très détaillés ont été présentés. Il souligne d'ailleurs l'excellent travail de monsieur Jean-Pierre Collette, madame Corinne Bouchard et l'ensemble de l'équipe de la direction des ressources financières et de l'approvisionnement. Les projets de résolution déposés au conseil d'administration ont tous été recommandés par le comité de vérification qui en a préalablement fait l'analyse.

#### **5.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Richard Loiselle, président du comité des ressources humaines, présente ce point.

D'entrée de jeu, monsieur Loiselle souligne le bon travail de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et des différents dossiers concernant le recrutement notamment pour la COVID et la vaccination.

Il mentionne que les choses se sont bien déroulées à cet égard et ce, d'autant plus considérant le contexte de pandémie. Des efforts de recrutement et le retour de certains retraités pour mettre la main à la pâte dans le contexte de pandémie ont grandement aidé.

Monsieur Loïselle brosse les principaux sujets abordés lors de la rencontre tenue le 28 avril dernier, soit :

- Avancement de dossiers prioritaires 2020-2021 de la DRHCAJ;
- Main-d'œuvre indépendante (MOI);
- État de situation de la main-d'œuvre;
- Recrutement
- Collaboration avec les syndicats;
- État de situation gestion de la présence au travail;
- Dossier obstétrique;
- Politique de conflit d'intérêts;
- Plan d'action des communications.

### **5.3 COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)**

Monsieur Richard Loïselle, président, invite monsieur Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, à présenter ce point.

Monsieur Jean-Luc Gendron fait état des principaux points tenus lors de la rencontre régulière tenue le 6 mai 2021. Aussi, il souligne que chaque membre a reçu un portable. De plus, parmi les sujets traités, il y a eu une présentation de la formation de base « Introduction aux fonctions des comités » donnée par messieurs Gérald Bolduc et Éric Boucher du Regroupement provincial des comités des usagers.

Aussi, il informe qu'une 2<sup>e</sup> rencontre a également eu lieu le 28 mai dernier afin de procéder à l'adoption le rapport annuel 2020-2021 du CUCI.

### **5.4 COMITÉ DES FONDATIONS**

M. Richard Loïselle, président, invite Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Mme Duguay souligne que des rencontres ont eu lieu avec les fondations de la Baie-des-Chaleurs, du Rocher-Percé, de la Côte-de-Gaspé et qu'une rencontre est prévue avec celle de la Haute-Gaspésie. Mme Duguay tient à mettre en lumière la créativité et l'excellent travail mené par les quatre fondations durant ces mois de pandémie.

## **6. INFORMATION**

### **6.1 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration, monsieur Richard Loïselle, fait le point sur divers sujets.

D'emblée, M. Loïselle informe les membres du peu de candidatures se présentant aux postes vacants du conseil d'administration. Il y en a tout de même quelques-unes, mais ces dernières doivent passer un processus avec le MSSS.

Aussi, il mentionne que couramment, des lettres qui soulignent la qualité des services sont reçues par plusieurs acteurs gravitant autour de l'organisation incluant lui-même et la présidente-directrice générale.

Également, il souligne que madame Corinne Bouchard a reçu le prix CPA Émérite (Ensemble de l'œuvre) et que monsieur Jean-Pierre Collette a, quant à lui, reçu le prix CPA de l'année (CPA s'étant distingué dans le contexte de la pandémie). Ces prix sont remis par l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés du Québec.

Finalement, monsieur Loiselle mentionne qu'il a reçu une missive du bureau du Vérificateur-Général du Québec qui annonçait son intention de procéder à un audit de performance de la gestion administrative du CISSS de la Gaspésie. Le président note que l'organisation assurera une pleine et entière collaboration, et ce, en toute transparence.

## **6.2 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Madame Duguay mentionne en premier lieu le dépôt du rapport de la Commission Laurent. Elle relate que notre région a, elle aussi, des enjeux propres en lien avec la protection de la jeunesse, notamment en regard des ressources humaines, des services aux anglophones, des installations d'hébergement, etc. Madame Duguay réitère la volonté de l'organisation d'aider les jeunes et les parents qui l'ont eu particulièrement difficile dans les derniers mois, en contexte de pandémie.

Aussi, un bon coup à souligner selon madame Duguay est l'embauche de plus de 300 étudiants pour la saison estivale. Des jeunes qui veulent faire la différence. L'organisation s'assure, quant à elle, de leur offrir une expérience de travail positive.

De plus, madame Duguay informe que le plan directeur clinique et immobilier (PDCI) de l'hôpital de Maria est en action. Deux scénarios sont à l'étude, soit construction ou rénovation. Elle souligne que la construction d'un nouvel hôpital est privilégiée par la direction, les membres du comité de travail et le CA.

Pour conclure, elle annonce que les inaugurations de l'urgence de Gaspé et de la Maison des aînés de Rivière-au-Renard sont à venir.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**Q. : Pourquoi le comité des usagers de la Baie-des-Chaleurs n'est plus actif?**

*R. : La direction est déjà en action dans le dossier afin de relancer ledit comité.*

**Q. : Pourquoi les travailleurs sociaux pour les personnes âgées changent-ils souvent de département?**

*R. : La pénurie de ressources humaines amène le personnel à se déplacer afin d'offrir une prestation de service aux usagers.*

## **7. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS**

### **7.1 DÉCISION POUR DES DEMANDES DE NOMINATIONS (STATUTS ET PRIVILÈGES) OU MODIFICATIONS DE NOMINATIONS POUR DES MÉDECINS ET PHARMACIENS MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE ET DÉMISSION À ENTÉRINER POUR DES MÉDECINS DE FAMILLE ET SPÉCIALISTES MEMBRES ACTIFS OU ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statut, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

Le médecin ou le dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. (art. 254, LSSSS).

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP les 12 mars 2020, 23 février 2021, 27 avril 2021 et 1<sup>er</sup> juin 2021 et au comité exécutif du CMDP les 18 mars 2020, 13 mai 2021 et 3 juin 2021.

### **CA-CISSG-02-21/22-21**

CONSIDÉRANT les nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins et pharmaciens présentés aux tableaux 20210608-1 et 20210608-2 annexés;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre des séances ordinaires du 18 mars 2020 et du 15 mai 2021 et du Comité d'examen des titres du 12 mars 2020, du 23 février 2021 et du 27 avril 2021 en lien avec le point précédent;

CONSIDÉRANT la démission des médecins présentés aux tableaux 20210608-1 et 20210608-2 annexés.

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter, tel que présenté aux tableaux 20210608-1 et 20210608-2, les nominations et modifications de nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins de famille, médecins spécialistes et des pharmaciens comme membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);
- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations des médecins est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel;
- d'autoriser, en vertu de l'article 254 de la LSSSS, la cessation de pratique dans l'établissement des médecins indiqués aux tableaux 20210608-1 et 20210608-2 et à la date indiquée qui a été donnée à la suite d'un préavis d'au moins 60 jours.

## **7.2 NOMINATION DU CHEF ET DE L'ADJOINT AU CHEF DU DRMG GASPÉSIE—ILES-DE-LA-MADELEINE**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteur Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Conformément à l'article 417.5 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSS)*, le département régional de médecine générale (DRMG) est dirigé par un chef nommé par le comité de direction du DRMG, choisi parmi les membres de ce comité visés aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 417.3 et dont la nomination doit être approuvée par le conseil d'administration du CISSS;

À la séance ordinaire du Comité de direction du DRMG de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 avril 2021 et suite au processus d'élection dudit comité récemment complété, les membres ont nommé le Docteur Sylvain Drapeau à titre de chef du DRMG et la Docteur Martine Beauchamp à titre d'adjointe au chef du DRMG.

### **CA-CISSG-02-21/22-22**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT que selon la Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSS) art. 417.5, le département régional de médecine générale est dirigé par un chef nommé par le comité de direction du DRMG, choisi parmi les membres de ce comité visés aux paragraphes 1o et 2o de l'article 417.3 et dont la nomination est approuvée par le conseil d'administration du CISSS;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du Comité de direction du DRMG de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 avril 2021, les membres ont nommé à l'unanimité le Docteur Sylvain Drapeau à titre de chef du DRMG et la Docteure Martine Beauchamp à titre d'adjointe au chef du DRMG;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de désigner le Docteur Sylvain Drapeau à titre de chef du DRMG et la Docteure Martine Beauchamp à titre d'adjointe au chef du DRMG du CISSS de la Gaspésie en date du 8 avril 2021.
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### **7.3 DEMANDES DE PERMIS DE CENTRE DE PROCRÉATION ASSISTÉE (CPA)**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Suite à l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée le 11 mars dernier, les articles concernant le retour des services assurés par la loi sur l'assurance maladie et son règlement d'application (RLRQ, A-29, r. 5), comme la fécondation *in vitro*, entreront en vigueur à l'automne seulement par décret du gouvernement. Toutefois, les articles concernant l'encadrement et la planification des services sont entrés en vigueur, quant à eux, avec la sanction de la loi.

L'article 15 de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (RLRQ, chapitre A-5.01) exige dorénavant que toutes les cliniques qui offrent des activités de procréation médicalement assistée (PMA) doivent détenir un permis de centre de procréation assistée (CPA).

Cette exigence a pour but de permettre une organisation des services de PMA qui favorise la planification, ainsi que la qualité, la sécurité et l'éthique des activités cliniques.

L'article 33 de la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée (2021, chapitre 2) prévoit que les cliniques ont un an pour obtenir un permis, soit jusqu'au 11 mars 2022. Les établissements sont invités à transmettre leur demande, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021, afin d'en assurer le traitement.

Parmi les documents à fournir pour la demande de permis de CPA, une résolution du conseil d'administration est demandée pour autoriser la présentation de la demande de délivrance de permis.

#### **CA-CISSSG-02-21/22-23**

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée a été sanctionnée le 11 mars dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (RLRQ, chapitre A-5.01) exige dorénavant que toutes les cliniques qui offrent des activités de procréation médicalement assistée (PMA) doivent détenir un permis de centre de procréation assistée (CPA) ;

CONSIDÉRANT que l'article 33 de la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée (2021, chapitre 2) prévoit que les cliniques ont un an pour obtenir un permis, soit jusqu'au 11 mars 2022, et que les établissements sont invités à transmettre leur demande, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021, afin d'en assurer le traitement;

CONSIDÉRANT que la liste des documents à fournir pour faire les demandes de permis de centre de procréation assistée (CPA) comprend une résolution du conseil d'administration autorisant la présentation de ces demandes de délivrance de permis;

CONSIDÉRANT que des activités de procréation médicalement assistée (PMA) sont exécutées dans les Hôpitaux de Chandler et Gaspé du CISSS de la Gaspésie et que la délivrance du permis en question s'avère requise pour la désignation de ces installations comme centre de procréation assistée (CPA) et la poursuite de ces activités dans le cadre de la Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée sanctionnée le 11 mars dernier;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser la présentation des demandes de délivrance de permis pour la désignation des Hôpitaux de Chandler et Gaspé comme centres de procréation assistée (CPA), et ce, en fonction des obligations et documents à fournir qui sont fixés pour ce faire, notamment, la présente résolution du conseil d'administration de l'établissement.

#### **7.4 RAPPORT DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT SURVENUES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020 ET LE 31 MARS 2021**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault présente le rapport des gardes en établissements survenues entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, et ce, en guise de suivi à l'adoption du protocole de mise sous garde légale en ESSS en regard de la mise en œuvre du nouvel article 118.2 de la LSSSS. Elle rappelle que tous les trois mois, le PDG de l'établissement doit déposer un rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole.

Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée :

- le nombre de mises sous garde préventive;
- le nombre de mises sous garde provisoire;
- le nombre de mises sous garde autorisée en vertu de l'article 30 du CCQ;
- le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'ESSS.

#### **7.5 AJOUT DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE RIVIÈRE-AU-RENARD AU REGISTRE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS DE LA RAMQ**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Afin de permettre la validation des demandes de rémunération des activités médicales effectuées au Centre de pédiatrie sociale de Rivière-au-Renard par les membres du CMDP du CISSS de la Gaspésie, cette installation et son code d'établissement RAMQ doivent être ajoutés au Registre des signataires autorisés pour l'établissement par la RAMQ.

## **CA-CISSG-02-21/22-24**

CONSIDÉRANT les consultations et approbations subséquentes obtenues auprès de la FMOQ et de la RAMQ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'autoriser les personnes identifiées sur le formulaire prévu à cet effet à attester pour l'établissement l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises par les médecins pour des services rendus par des médecins et dentistes exerçant au Centre de pédiatrie sociale de Rivière-au-Renard.

### **8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS**

#### **8.1 IMPLANTATION DU GUICHET POU MON AU CISSS DE LA GASPÉSIE**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite docteur Nathalie Guilbeault, directrice générale adjointe intérimaire, à présenter ce point.

Dans le but de réduire les délais de prise en charge, d'investigation et de traitement des cancers du poumon, un guichet unique d'investigation est dorénavant accessible au sein du CISSS de la Gaspésie. Historiquement, les médecins œuvrant en première ligne coordonnaient eux-mêmes la séquence d'accès aux plateaux techniques et aux services spécialisés en pneumologie lors d'une suspicion de cancer pour leur patient. En implantant un guichet poumon, le médecin peut dorénavant y référer sa clientèle et bénéficier de l'expertise d'une infirmière pour coordonner l'accès à ces soins et services. L'infirmière du guichet du CISSS de la Gaspésie, travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de pneumologie de Rimouski, assurera la coordination des efforts des intervenants dans le domaine et l'amélioration de la continuité des soins.

Ce guichet d'accès rapide, établi en collaboration avec le service de pneumologie du CISSS du Bas-Saint-Laurent, vise à tout mettre en œuvre afin de pouvoir traiter un patient dans un délai de 70 jours entre la suspicion d'un cancer (nodule de plus de 8 mm) et le début des traitements. Également, par la mesure des délais à l'aide de différents jalons de mesures, le guichet d'accès rapide permet de mettre en relief les enjeux clinico-administratifs retardant l'accès aux soins pour les patients de la Gaspésie.

### **9. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE**

#### **9.1 RECRUTEMENT DE RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL (RTF) (JEUNESSE ET ADULTE) ET PROCESSUS ET MÉCANISMES D'ASSURANCE QUALITÉ ENCADRANT LES RI-RTF (REDDITION DE COMPTE DU MSSS)**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et de l'éthique, monsieur Jean-Luc Gendron, à présenter ce point.

M. Gendron présente le plan de communication en regard du recrutement de ressource de type familial (RTF) jeunesse et adulte. Aussi, il dépose le Rapport attendu au MSSS en regard du processus et des mécanismes d'assurance qualité des services aux usagers confiés en ressources intermédiaires (RI) et en RTF.

#### **Processus et mécanismes d'assurance qualité encadrant les RI-RTF**

**Les défis pour 2021-2022 :**

- 100 % contrôle qualité (services communs et particuliers) pour l'ensemble de nos ressources.

- Plan de recrutement intensif pour accréditation de nouvelles ressources jeunesse et adulte.
- Implantation du logiciel Teams dans les suivis aux ressources et pour la reprise des cafés-rencontres avec les RI-RTF des différents programmes.

### **Recrutement de ressources de type familial (RTF) – jeunesse et adulte**

Dans le but d'augmenter notre recrutement (taux d'attraction) des familles d'accueil, des actions doivent être entreprises. Un plan d'action a été produit à ce sujet. Un plan de communication a également été élaboré; une copie est jointe à la présente.

#### **Voici nos objectifs :**

- **Objectif à court terme** (du 12 mai au 4 juin 2021) : Augmenter de 4 % le taux d'inoccupation de nos familles d'accueil. D'ici le 4 juin 2021, passer d'un taux de 9 % à 13 %.
- **Objectif à moyen terme** (du 5 juin au 3 septembre 2021) : Augmenter de 4 % le taux d'inoccupation de nos familles d'accueil. D'ici le 3 septembre 2021, passer d'un taux de 13 % à 17 %.
- **Objectif à long terme** (du 4 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2021) : Augmenter de 4 % le taux d'inoccupation de nos familles d'accueil. D'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021, passer d'un taux de 17 % à 21 %.

### **Processus et mécanismes d'assurance qualité encadrant les RI-RTF (reddition de comptes du MSSS)**

Le 5 février dernier, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie recevait une lettre signée de la ministre responsable des aînés, Mme Marguerite Blais, réitérant sa volonté d'assurer un milieu accueillant et sécuritaire pour l'ensemble des usagers hébergés dans les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF). Plus particulièrement, cette lettre soulignait l'importance de maintenir, en tout temps, un processus de qualité des services aux usagers confiés aux RI et aux RTF, en rappelant les obligations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. En effet, la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) précise les responsabilités des établissements de santé et de services sociaux. De plus, la Loi sur la représentation des ressources (LRR) de type familial et de certaines ressources intermédiaires sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant, précise qu'un établissement public a la responsabilité d'exercer un contrôle sur la qualité des services offerts aux usagers confiés aux ressources. Cette responsabilité légale de l'établissement s'applique à tous les services sous sa responsabilité, tant ceux qu'il offre directement que ceux offerts par un tiers, dont une ressource à qui il confie un usager. Elle s'applique également en tout temps et de manière continue, et ce, à partir du moment où l'utilisateur reçoit des services jusqu'à ce qu'il n'en reçoive plus.

Voici donc la version finale du document validé auprès du comité de vigilance et de la qualité transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux.

### **CA-CISSG-02-21/22-25**

CONSIDÉRANT que le Plan de communication | Recrutement de ressources de type familial (RTF) – jeunesse et adulte et le Rapport visent à répondre à la reddition de comptes du MSSS concernant le processus et les mécanismes d'assurance qualité encadrant les RI-RTF sont déposés au conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le plan de communication et le rapport concernant le processus et les mécanismes d'assurance qualité tel que présenté.

## **9.2 RAPPORT ANNUEL INTÉGRÉ DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI) AU 31 MARS 2021**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite le directeur de la qualité, l'évaluation, la performance et de l'éthique, monsieur Jean-Luc Gendron, à présenter ce point.



Comme indiqué à la circulaire du MSSS (2016-021), le président du CUCI doit déposer le rapport annuel intégré du CUCI au conseil d'administration du CISSS.

Au plus tard, le 30 septembre 2021, le conseil d'administration du CISSS voit à transmettre au MSSS le rapport annuel intégré du CUCI ainsi que la description des suivis qu'il a accordée, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention par ses comités des usagers.

### **CA-CISSSG-02-21/22-26**

CONSIDÉRANT que le Rapport annuel intégré du comité des usagers du centre intégré (CUCI) est déposé au conseil d'administration, tel que requis par le MSSS.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Rapport annuel intégré du comité des usagers du centre intégré (CUCI) de santé et de services sociaux de la Gaspésie au 31 mars 2021, tel qu'il est présenté.

## **10. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

### **10.1 RAPPORT SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN ENCADREMENT INTENSIF ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020 ET LE 31 MARS 2021**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Madame Jacques présente le rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif survenu entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021.

Suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 99 en date du 28 janvier 2019, l'article 6 du Règlement sur les conditions de recours à l'hébergement en encadrement intensif a été modifié et se lit comme suit :

« 6. Le directeur général de l'établissement ou la personne qu'il autorise par écrit doit rendre compte au conseil d'administration, à tous les **3 mois** ou sur demande de ce dernier, des situations où il a eu recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif.

**Ce compte rendu doit notamment contenir les informations suivantes pour la période concernée :**

**1° : Le nombre d'hébergements en unité d'encadrement intensif**

**2° : Le nombre d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure selon l'âge et le sexe**

**3° : Le pourcentage d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure parmi l'ensemble des enfants hébergés dans les installations de l'établissement**

**4° : Le nombre moyen d'hébergements dans ce type d'unité par enfant ayant fait l'objet de cette mesure**

**5° : La durée moyenne de l'hébergement dans ce type d'unité »**

La modification apportée à la Loi sur la protection de la jeunesse reconnaît la possibilité de recourir à l'hébergement en unité d'encadrement intensif. L'article 11.1.1 stipule que :

*« L'hébergement dans une telle unité doit viser à assurer la sécurité de l'enfant, à mettre fin à la situation de danger pour l'enfant ou pour autrui et à éviter qu'une telle situation ne se reproduise à court terme.*

*Le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une décision du directeur général de l'établissement ou de la personne qu'il autorise par écrit et doit être conforme aux conditions prévues par règlement. Il doit faire l'objet d'une mention détaillée au dossier de l'enfant qui précise les motifs le justifiant ainsi que la*

*période de son application. Les informations contenues dans ce règlement doivent être remises à l'enfant, s'il est en mesure de les comprendre, de même qu'aux parents de l'enfant et leur être expliquées. L'enfant ou ses parents peuvent saisir le tribunal d'une telle décision du directeur général. Cette demande est instruite et jugée d'urgence.*

*Dans le cadre de la réévaluation de la situation de l'enfant, le directeur général ou la personne qu'il autorise par écrit peut, durant une période de transition, permettre à l'enfant dont la situation le requiert de réaliser des activités en dehors de l'unité d'encadrement intensif, en conformité avec les conditions prévues par règlement, en vue de permettre son retour dans une unité de réadaptation ouverte.*

*L'hébergement en unité d'encadrement intensif doit prendre fin dès que le risque sérieux de danger n'est plus présent et que la situation ayant justifié le recours à cette mesure n'est pas susceptible de se reproduire à court terme. Dans le cas d'une mesure de protection immédiate, la durée de cet hébergement ne peut dépasser le délai prévu à l'article 46. »*

Dans notre région, l'endroit où l'encadrement intensif est autorisé, selon les permis en vigueur, est l'Unité La Rade.

Les objectifs du programme d'encadrement intensif sont d'offrir l'encadrement statique et dynamique nécessaire et approprié à certain(e)s adolescent(e)s présentant des comportements dont la gravité, l'intensité et la récurrence ont été observées et analysées par un outil spécifique. À partir des résultats obtenus, une personne autorisée par la présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie peut décider de l'hébergement du jeune dans l'unité d'encadrement intensif (si le jeune concerné a moins de 14 ans, c'est la directrice de la protection de la jeunesse qui doit prendre cette décision).

## **10.2 NOMINATION D'UNE SAGE-FEMME REMPLAÇANTE POUR LE SERVICE DE SAGES-FEMMES DE LA GASPÉSIE DANS LA BAIE-DES-CHALEURS**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie compte parmi son offre de service un service sage-femme dans le RLS de la Baie-des-Chaleurs. Le service sage-femme nécessite l'embauche d'une sage-femme du 29 juillet 2021 au 19 août 2021 afin de permettre aux sages-femmes régulières de prendre des vacances.

### **CA-CISSSG-02-21/22-27**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a reçu l'accord du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de procéder à l'implantation des services de sage-femme;

CONSIDÉRANT le financement du MSSS dans cette démarche;

CONSIDÉRANT le besoin de remplaçante pour permettre aux sages-femmes régulières de prendre des vacances;

CONSIDÉRANT le fait que madame Julie Pelletier possède les qualifications et les compétences requises de sage-femme.

CONSIDÉRANT le fait que madame Julie Pelletier est disponible du 29 juillet 2021 au 19 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des services de sage-femme, tel que requis par l'article 208.3 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*; visant à accepter la demande de madame Julie Pelletier pour la conclusion d'un contrat de remplacement, à titre de sage-femme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et des communications;

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accepter la demande de madame Julie Pelletier afin que soit conclu avec cette dernière un contrat de services, à titre de sage-femme remplaçante, du 29 juillet 2021 au 19 août 2021.

### 10.3 PROTOCOLE DE RECOURS À L'ENCADREMENT INTENSIF ET AUX MESURES D'EMPÊCHEMENT

Monsieur Richard Loiseau, président, invite madame Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

La *Loi sur la protection de la jeunesse*, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions* (L.Q. 2017, c.18<sup>1</sup>) (ci-après LPJ) prévoit des dispositions permettant le recours à certaines mesures d'encadrement lorsqu'un enfant hébergé dans une unité ouverte de réadaptation adopte des comportements qui représentent un danger pour sa sécurité ou celle d'autrui.

Les mesures d'encadrement visent à restreindre la liberté d'un enfant. Leur recours, exceptionnel, est encadré par la LPJ et les règlements applicables<sup>2</sup>. Il existe deux différentes mesures d'encadrement, qui seront détaillées dans la suite du document : la mesure d'hébergement en unité d'encadrement intensif (article 11.1.1 LPJ) et la mesure d'empêchement (article 11.1.2 LPJ).

Le *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement* (ci- après règlement) définit les conditions et règles entourant le recours aux mesures d'encadrement. Il prévoit notamment que chaque établissement doit se doter d'un protocole balisant le recours aux mesures d'encadrement.

Le Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement (ci-après protocole) remplace le protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif (CJGÎ, 2014). Il s'appuie sur la LPJ, le règlement ainsi que sur le Guide d'application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires concernant le recours à certaines mesures d'encadrement<sup>3</sup>.

Comme le dernier protocole date de 2014, le CISSS de la Gaspésie doit s'assurer que le protocole soit mis à jour depuis le transfert de ce service sous la DPJ qui s'est effectué en 2020.

Le protocole doit être adopté par le CA afin d'appliquer le règlement et les mesures adéquatement à l'égard des usagers.

#### **CA-CISSG-02-21/22-28**

CONSIDÉRANT que tout établissement doit adopter un protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement en tenant compte des orientations ministérielles, le diffuser auprès de ses usagers et procéder à une évaluation annuelle de l'application de ces mesures;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie déclare que l'usage de certaines mesures d'encadrement est considéré exceptionnel et minimal, et doit être utilisé en dernier recours, après l'application de toutes les mesures de remplacement possibles, et seulement si la personne représente un danger pour sa sécurité ou celle autrui.

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement.

<sup>1</sup> La Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions a été sanctionnée le 5 octobre 2017 et est entrée en vigueur le 28 janvier 2019.

<sup>2</sup> Depuis l'entrée en vigueur des dispositions pertinentes de la LPJ, le Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité de réadaptation (chapitre P-34.1, r.6) sera remplacé par le Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement.

<sup>3</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018).

## 11. AUTRES POINTS

### 11.1 SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE AU RLS DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Docteure Guilbeault informe qu'en décembre 2020, le poste n'avait pas été attribué au PREM. Une nouvelle demande a été adressée au MSSS, celle-ci a été acceptée avec dérogation. Belle nouvelle pour les jeunes de la MRC de la Haute-Gaspésie.

## 12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 16 septembre 2021.

## 13. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Monsieur Loiselle invite les administrateurs à remplir le sondage avec rigueur. Tous se disent satisfaits de la rencontre.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

### CA-CISSG-02-21/22-29

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 29.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire